

Commune de SAINT VICTOR

Séance du 8 juillet 2023

Le samedi huit juillet deux mil vingt-trois à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Daniel SAPET, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents : André VICTOURON pouvoir à Agnès ORÈVE ; Catherine GAUTHIER pouvoir à Patrick MARGAND ; Axel CABLÉ.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 1

OBJET : Aménagement cheminement PMR dans le cadre de la création d'un parking au centre bourg, demande de subvention.

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire, informe les membres du conseil municipal du projet d'un cheminement PMR dans le cadre de la création de 26 stationnements au cœur du village dont une place de stationnement pour personne à mobilité réduite. Ce stationnement desservira non seulement les nouveaux services (restaurant, bibliothèque municipale, espace coworking) proposés par l'immeuble de la Fontaine mais également les commerces et services déjà existants du centre-bourg.

Ainsi, les travaux portent principalement sur du terrassement, la création d'un mur de soutènement et la pose d'un tapis en enrobée conforme à la réglementation PMR.

Ces travaux, sont estimés à 51 320 € HT.

Monsieur le Maire, propose de solliciter une aide auprès du département de l'Ardèche afin de financer le projet envisagé et donne lecture du plan de financement prévisionnel suivant :

*Subvention Département : 20 528 € (40 %)

*Solde à la charge de la commune 30 792 € (fonds propres)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et avoir délibéré à 11 voix pour, et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal :

APPROUVE le projet présenté ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL

